



défi
ZÉRO
DÉCHET
VERT

gratuit

**POUR LES PARTICULIERS
POUR LES ÉTABLISSEMENTS & ENTREPRISES
DE GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE**

Le défi zéro déchet vert.....	3
Les organisateurs du défi.....	5
Déroulement du défi et inscriptions.....	6
Quelques retours exprimés par des participants des éditions précédentes.....	7
Les déchets verts.....	8
La gestion des déchets verts.....	9
Brûler ses déchets verts c'est interdit !.....	10
Gérer en proximité ses déchets verts.....	11
Jeu.....	12
Inscription et contact.....	13

En quoi consiste ce défi ?

Un défi pour faire le moins de déchets possible au jardin, dans ses espaces verts !

Ce projet vous permettra :

- d'effectuer un diagnostic quant à votre production actuelle de déchets verts et à leur gestion ;
- de suivre une formation et des ateliers pratiques qui vous donneront des outils pour réutiliser les déchets verts directement dans votre jardin ;
- d'être accompagné par des experts qui vous conseilleront, vous apporteront des solutions concrètes et individualisées.



Pour qui ?

Ce défi est ouvert à **15 familles** et **15 entreprises/établissements** du territoire de Grand Poitiers.

Il est particulièrement adapté pour les jardiniers à domicile, les responsables de jardins partagés,...

Il faut, pour participer :

- habiter/travailler sur Grand Poitiers ;
- posséder un jardin, ou un espace vert, ou travailler sur des jardins ou des espaces verts ;
- s'engager à participer le plus possible sur toute la durée du défi (voir calendrier p. 6) ;
- s'engager sur un changement de pratique (au moins un) en lien avec la gestion de ses déchets verts (par exemple, pratiquer le paillage avec les tontes fraîches).



Grand Poitiers Communauté urbaine, en partenariat avec Compost'Âge, vous propose et anime ce défi Zéro déchet vert pour que vous puissiez faire le moins de déchets verts possible.

Grand Poitiers Communauté urbaine

Grand Poitiers Communauté urbaine représente 40 communes et 195 262 habitants. La collectivité s'est engagée dès 2009 dans une démarche territoriale de prévention et de réduction des déchets. Les objectifs principaux sont d'accompagner le changement de comportements et de pratiques en matière de consommation, de production et de valorisation des déchets auprès de l'ensemble des producteurs de déchets sur le territoire (particuliers, professionnels, communes); ceci afin de limiter le gaspillage des ressources et les impacts environnementaux ainsi que de développer les principes de l'économie circulaire.

Grand Poitiers lance cette année une nouvelle édition du Défi Zéro Déchet Vert afin de sensibiliser les acteurs du territoire à des pratiques alternatives de valorisation des végétaux.

GRAND POITIERS

communauté urbaine

Compost'Âge

Compost'Âge est une association basée à Ligugé, spécialisée dans l'accompagnement de projets en lien avec la prévention et la gestion de proximité des biodéchets (compostage, paillage...). Ce projet, initié et animé par l'association, va permettre de créer une petite communauté de personnes désireuses d'avancer concrètement sur la gestion de proximité des déchets verts. Ensemble, nous découvrirons des techniques, des astuces, pour limiter la production de déchets verts et les impacts sur notre environnement.



Calendrier du défi



Mercredi 29 mars 2023 > Fin des inscriptions

Vendredi 31 mars > Résultat des candidatures (envoi d'un mail aux candidats retenus)

Mardi 4 avril (18h) > démarrage officiel du défi !
Réunion des participants (2h) pour présenter le défi. Rencontre entre les participants

Jeudi 27 avril (18h) > Atelier « À la découverte de la faune du sol : ces petites bêtes qui travaillent pour nous au jardin »

Vendredi 12 mai (toute la journée) > Formation à destination des professionnels

Samedi 13 mai (toute la journée) > Formation à destination des familles

Mardi 13 juin (18h) > Atelier « Effectuer un diagnostic de son sol »

Mardi 20 juin (18h) > Atelier « Trucs et astuces pour composter »

Entre le 13 mai et le 15 juillet, un professionnel de Compost'Âge viendra vous rencontrer et vous conseiller directement sur votre terrain. Un·e vidéaste suivra l'opération pour réaliser un film bilan (*participation facultative*)

Vendredi 6 octobre (18h) > fin du défi
Projection du film bilan de l'opération



QUELQUES RETOURS EXPRIMÉS PAR DES PARTICIPANTS DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES

Un vrai gain de temps

Même le lierre peut être broyé à la tondeuse et utilisé en paillage

Tous mes déchets verts sont en fait des ressources, et maintenant j'en manque

Cela ne demande pas de matériel spécifique

Maintenant que j'ai compris, tous les sols de mon jardin sont paillés

À la déchetterie, les gardiens s'inquiètent car ils ne me voient plus

C'est simple et ça permet de profiter de son jardin



Qu'est-ce qu'un déchet vert ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massif, etc.

Les déchets verts sur Grand Poitiers communauté urbaine en 2021

Les déchets verts sont le premier apport de déchets en déchetterie sur Grand Poitiers.

Cela représente 14 000 tonnes collectées en 2021.

Les déchets verts en Nouvelle-Aquitaine

647 739 tonnes de déchets verts ont été collectées en 2020.

Une augmentation de +18 % des quantités collectées en déchetterie entre 2010 et 2020 !



Quels problèmes engendrés par cette gestion en déchetterie ?



Les allers-retours pour se débarrasser des déchets verts, le coût du carburant, la perte de temps sur la route plutôt que dans son jardin, le coût de la prise en charge des déchets verts par une déchetterie (facturation des entreprises), la perte d'une ressource potentielle au jardin : ces résidus ne sont pas des déchets mais bien des ressources !

BRÛLER SES DÉCHETS VERTS C'EST INTERDIT !



L'interdiction dans les textes réglementaires

Le Règlement sanitaire départemental (art. 84) interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts (assimilés à des ordures ménagères). Brûler ses déchets verts peut faire l'objet d'une contravention de 450 euros.

Pourquoi est-il interdit de brûler ses déchets verts ?

Les conditions de brûlage des déchets verts conduisent à une combustion imparfaite des résidus de végétaux et émettent bon nombre d'imbrûlés, d'autant plus que les végétaux sont humides. Le brûlage à l'air libre des déchets verts est fortement émetteur de polluants atmosphériques : des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), du benzène, des dioxines et furanes. En France 48 000 décès prématurés sont liés à la pollution de l'air.

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules que :

14 000 km parcourus pour une voiture essence récente

13 000 km parcourus pour une voiture diesel récente

12 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fuel performante...

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Gérer en proximité ses déchets verts, c'est envisager les tailles, tontes, feuilles mortes, non pas comme des déchets, mais bien comme des ressources. C'est réutiliser directement cette matière sur ses espaces verts, dans son jardin, pour alimenter le sol. Il s'agit de ne plus (ou moins) emporter ses déchets verts en déchetterie.

Il s'agit de ne plus utiliser sa voiture pour entretenir son jardin. Il s'agit de ne plus appauvrir nos sols en leur retirant, année après année, taille après taille, tonte après tonte, ramassage de feuilles mortes après ramassage de feuilles mortes, de la matière organique. Il s'agit de prendre soin simplement de son jardin, de son espace naturel...

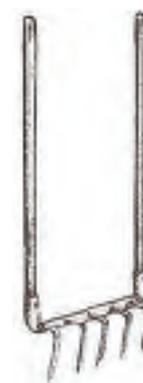
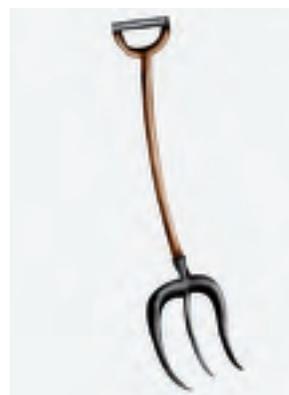
Les avantages

- + Vous faites des économies de déplacement, donc de carburant, mais aussi de temps et d'argent (pas de facturation pour la gestion de vos déchets).
- + Vous n'avez pas obligatoirement besoin d'outils spécifiques. Ceux que vous avez déjà peuvent servir aussi à faire de la gestion de proximité !
- + Vous favorisez la biodiversité (petites bêtes du sol notamment).
- + Vous protégez vos sols et les nourrissez (et donc aussi vos plantes, arbres...)
- + Vous jardinez différemment, plus en lien avec la nature tout en préservant l'environnement ! Par exemple : 1h de paillage remplace 10h d'entretien du jardin.
- + Vous évitez la repousse des plantes indésirables.
- + Vous réduisez l'arrosage.



Cherchez l'intrus

Qu'est-ce qui ne me sera vraiment plus du tout utile pour gérer mon jardin/espace vert en proximité ?



Pour toute demande complémentaire

Direction Déchets Économie Circulaire

reduisonsnosdechets@grandpoitiers.fr

05 49 52 37 98

Lien pour candidater à ce défi

www.grandpoitiers.fr/mes-dechets/consignes-de-tri/jardinage-broyage